

MAIRIE DE LA BARRE

03 84 81 23 25

www.labarre39.fr



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 JANVIER 2019

Ordre du jour

Approbation du compte rendu du 3 décembre 2018

Travaux voirie

Inspection télévisée des canalisations rue de la Messotte

Projets communaux ?

Recensement

Compte rendu réunions diverses

Questions diverses :

Convocation : 07/01/2019

Affichage : 17/01/2019

Présents : Philippe GIMBERT, Christelle BOBILLIER, Daniel BOURGEOIS, Michel CARMINATI, Emmanuelle MATHEY, Sylvain LHOMME, Michel VERTEL.
Absents excusés : Christian FUMEZ, Nadine JAUPOIX, Frédéric PAILLARD, Christophe TATIN.
Secrétaire de séance : Daniel BOURGEOIS.

Monsieur le Maire présente ses vœux à l'assemblée.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 03 DECEMBRE 2018

Après un bref rappel des points abordés et sans remarque, le Conseil Municipal approuve le compte rendu à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire présente le projet modifié pour l'aménagement de la dernière tranche de la rue des Charmois. La priorité étant de sécuriser l'accès des piétons sur le bas du village, seulement quelques emplacements de stationnement seront matérialisés. La commune pourra solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Départemental au titre de la DST et peut être des amendes de police. Par ailleurs, vu les difficultés rencontrées lors des derniers travaux, Monsieur le Maire propose de recourir à une mise à disposition de services du SIDEDEC pour le suivi des travaux.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal, par 1 abstention et 6 voix pour, approuve les plans et descriptifs établis par le SIDEDEC et l'estimation des travaux à 77 316 € HT soit 85 000 € HT toutes dépenses confondues ; sollicite une subvention au titre de la DETR et de la DST ; demande au SIDEDEC de poursuivre son travail pour préparer les Autorisations nécessaires et le Dossier de Consultation des Entreprises ; s'engage à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt et du FCTVA, et notamment à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Et par 7 voix pour, accepte le complément de Mise à Disposition de Services évalué à 3 534 € (hors champ de TVA) et autorise Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet

INSPECTION TELEVISEE DES CANALISATIONS RUE DE LA MESSOTTE

La commune a reçu un devis pour vérifier l'état de la canalisation par passage caméra avant d'engager tous travaux qui s'avèreraient inutiles.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, valide à l'unanimité le devis d'un montant de 511.50 € TTC pour la réalisation de l'inspection télévisée des canalisations rue de la Messotte.

PROJETS COMMUNAUX

Monsieur le Maire indique que pour établir le budget de la commune, il convient au préalable de connaître les projets que les élus souhaitent porter pour l'année.

Après s'être concertés, les élus retiennent les différents travaux de voirie, rue des Charmois, rue de la Messotte, rue des Fougerets, l'installation d'un 3^{ème} jeu ainsi qu'un banc, l'acquisition de panneaux d'affichage et l'aménagement de la place du Chêne.

RECENSEMENT

Le recensement de la population débutera le 17 janvier 2019. Monsieur Jérôme CARMINATI, habitant à Besançon a été recruté en tant qu'agent recenseur. Il sollicite le Conseil pour la prise en charge de ses frais de déplacements.

Michel CARMINATI, directement concerné par ce point, sort de la salle.

Les élus s'interrogent sur la distance et le coût des trajets. Après avoir échangé sur les difficultés à recruter un agent recenseur, le Conseil Municipal valide par 6 voix pour le versement d'un forfait de 100 € pour les kilomètres parcourus.

Michel CARMINATI reprend sa place.

COMPTE RENDUS REUNIONS

SIVU Foyer Logement : Michel VERTEL fait un rapide compte rendu de la réunion qui a eu lieu dernièrement. Plusieurs points ont été évoqués, notamment la rémunération des agents et un problème de cotisations à l'URSSAF, la disponibilité de 5 logements malgré les personnes sur liste d'attente ainsi que l'augmentation des loyers. Il précise que seule la commune de LA BARRE a refusé le changement de nom du Foyer.

SIVU de la Fin de Champagne : Monsieur le Maire informe que le Comité Syndical a décidé de maintenir le prix de l'eau et d'augmenter le tarif de la partie abonnement pour poursuivre l'harmonisation des taux en vue de la reprise de compétence. Par ailleurs, il a été décidé d'installer un système de chloration automatique.

Projet éolien : les élus d'ORCHAMPS et de LA BARRE ont rencontré le chef de projet de la Société d'Economie Mixte (SEM) Energies Renouvelables Citoyenne pour avoir de plus amples renseignements sur le fonctionnement d'une SEM. L'idée étant de participer au développement du projet pour pouvoir discuter de l'ensemble des points et de multiplier les recettes. Les élus ont décidé de recourir à un « assistant à maîtrise d'ouvrage » pour rédiger le cahier des charges et mettre en concurrence les bureaux d'études intéressés. Cela aura un coût de 13 000 € environ dont une partie pourrait être prise en charge par l'ADEME. Cette décision engendre un temps de réflexion supplémentaire.

QUESTIONS DIVERSES

- **Subvention exceptionnelle** : l'école d'ORCHAMPS sollicite une subvention pour la classe découverte qui aura lieu à BELLECIN en mai 2019. Après avoir pris connaissance de la somme versée les années précédentes, le Conseil Municipal donne son accord pour l'inscription au budget d'une participation pour 5 enfants à hauteur de 25 € par enfant.

- **Vœux** : Monsieur le Maire présentera ses vœux le vendredi 25 janvier 2019 à 18h30 à la mairie suite à une indisponibilité de la salle des fêtes.

- **Formation** : l'AMJ a transmis un livret proposant les formations accessibles aux élus. Monsieur le Maire indique qu'il a participé à 4 sessions (la voirie communale, les chemins ruraux, le rôle et la responsabilité de l'élu dans un projet d'énergies renouvelables d'envergure, les logements communaux).

- **Grand Débat national** : en attente d'information.

- **Colis** : 2 personnes de la commune ont envoyé des remerciements.

Fin de la séance à 21h00.

Le Maire,
P. GIMBERT